

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/07/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 04
15/07/2025
Délibération 051/3.5

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr ABU-AITA Maher a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Monsieur MILCENT Jean-Paul a été élu secrétaire.

OBJET : Conventions d'objectifs de la 5^{ème} saison « saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts 2025-2026 »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a réalisé un diagnostic culturel de son territoire en 2015. La Communauté de Communes dispose de la compétence « Coordination culturelle ».

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et les communes s'associent pour développer une saison culturelle hivernale coordonnée avec un programme d'actions culturelles associé et une communication commune.

Madame le Maire présente le projet de convention d'objectifs de la 5^{ème} saison pour l'année 2025/2026 qui définit les engagements de la Communauté de Communes et de la commune de LE PERRIER, ainsi que la grille tarifaire.

- Le budget prévisionnel plan de communication 5^{ème} saison pour la commune de LE PERRIER s'élève à :
 - Le montant de la participation pour la commune de Le Perrier s'élève à 2 688 € à verser à la fin de la saison
 - Le supplément « double-page » s'élève à 840 €.
- Le budget billetterie 5^{ème} saison pour l'année 2024 s'élève à 84 €, versé en août 2025
- Le budget prévisionnel billetterie 5^{ème} saison pour l'année 2025 s'élève à 152,91 €, versé en août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les termes de la convention d'objectifs de la 5^{ème} saison « saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts » fixant les engagements de la communauté de communes et de la commune, ainsi que la grille tarifaire 2025/2026.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'objet « convention culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan Marais de Monts » à intervenir avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr MILCENT Jean-Paul

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mr. Milcent Jean-Paul.